la portée des charanſons : par ce moyen ils ne purent y dépoſer leurs œufs avec ſuccès ; cependant ils auraient pu être conſidérablement endommagés, ſi je n'euſſe pris la précaution de les déplacer ; mais ce dommage n'aurait été qu'à raiſon du nombre prodigieux de charanſons qui ſe trouvaient dans les greniers où je les avais logés.

L'anné ſuivante il n'en fut pas de même, mon bled ſe trouva mêlé de pouſſiere lorſqu'il me parvint, & il ne fut pas exactement ſoigné. Ces circonſtances favoriſerent la multiplication de ces inſectes, & quoiqu'ils fuſſent moins nombreux que l'année précédente, ils ſe multiplierent extraordinairement, comme je l'ai rapporté.

On voit par-là, 1°. combien il eſt important de ne pas loger les bleds dans des greniers infeſtés de charanſons ; 2°. de quelle utilité il eſt de remuer les bleds le plus ſouvent poſſible, & particulierement au printemps & en été, c'eſt-à-dire dans les ſaiſons propres à la génération des inſectes.

M. Doré demande encore pouquoi il ſe trouve des charanſons dans des bleds exactement nettoyés & placés dans des greniers qui ſervent pour la premiere fois.

Je réponds que les *larves* avaient pénétré ces grains avant qu'ils fuſſent placés dans ces greniers ; que retirées dans les grains elles s'y tiennent & y croiſſent, c'eſt ce qui ſans doute fait enfler le grain qui paraît plus gros que les autres. Je ne penſe pas que pour empêcher les charanſons de ſe multiplier dans les bleds, il ſuffiſe de les remuer ſouvent & même en tout temps ; pour y réuſſir, il eſt un moyen ſans lequel tous les autres ne ſont rien, le grand ſecret eſt, comme je l'ai déjà dit, d'en exterminer totalement l'eſpèce.

A V I S.

Le Sieur HERAN, Poſſeſſeur d'un ſecret pour dépouiller les vins de toutes les mauvaiſes qualités qu'ils contractent, en a fourni l'examen à la Faculté de Médecine de Paris. Le Rapport de MM. les Commiſſaires, & le Décret de la Faculté qui le confirme, ne laiſſent aucun doute, tant ſur la ſalubrité que ſur l'efficacité de la méthode dont il s'agit. On a cru devoir mettre ici ſous les yeux du Public ce Rapport pour achever de diſſiper toutes les craintes.

C'eſt d'après un témoignage auſſi éclairé, que MM. les Magiſtrats ont bien voulu ſe déterminer à donner leur approbation, & qu'ils ont autoriſé le S^r. Heran à faire tourner ſa découverte à l'avantage commun de tous les Citoyens, dont ils ne ceſſent de s'occuper. Leur ſageſſe leur a fait enviſager cette découverte comme capable de bannir enfin les mélanges & les altérations dont on ſe plaint, & de déſabuſer les perſonnes qui pourraient livrer leur confiance aux Poſſeſſeurs de tant de ſecrets prétendus, dans la Capitale & dans les Provinces. Un jugement ſi reſpectable dit tout en faveur du S^r Heran.

Rapport de MM. les Commiſſaires à la Faculté de Médecine de Paris.

L'objet dont nous avons l'honneur de vous rendre compte, intéreſſe la ſanté des Citoyens. Cet avantage l'ennoblit à vos yeux, & le rend digne de votre attention. Il importe au bien public, autant qu'à votre gloire, que tout ce qui concerne l'utilité phyſique, ſoit ſoumis à votre examen. Vous en êtes les Juges naturels, néceſſaires & les plus inſtruits.

Perſonne n'ignore les fâcheux effets des vins durs, auſteres ou acerbes. Ces défauts qu'ils tiennent de la nature du *terroir*, d'une *expoſition* peu favorable, de l'intempérie des *ſaiſons*, d'une *culture* ou d'une *façon* également vicieuſes, affectent ſouvent d'une maniere trop ſenſible le corps humain. Des douleurs d'eſtomach, des vomiſſemens, des tranchées vives, des dyſſenteries, des coliques mêmes de *Poitou*, ſont les ſuites fréquentes de ces boiſſons dangereuſes. Quelques-unes, il eſt vrai, ſe corrigent preſque d'elles-mêmes ; mais cette correction ſpontanée eſt l'ouvrage du temps, & les facultés du Peuple ne lui permettent pas de l'attendre.

Le S^r. Heran a tenté d'enlever à ces boiſſons leurs qualités nuiſibles & déſagréables. Nous pouvons aſſurer qu'il a réuſſi. Il a répété en notre préſence pluſieurs eſſais ſur le vin de *Cahors*, ſur ceux d'*Orléans* blanc & rouge, ſur celui de *Bourgogne*, tous de la derniere récolte. La dif-

férence de leur caractere, leur auſtérité plus ou moins forte, la quantité plus ou moins abondante de leurs parties colorantes, des parties groſſieres, ont réglé, pour ainſi dire, la meſure & la rapidité des changemens que nous leur avons vu éprouver. Chacun d'eux s'eſt adouci ſubitement; celui de *Cahors* moins que les autres; le vin *rouge d'Orléans* infiniment davantage; le *blanc* eſt devenu très-potable; & le *Bourgogne* aurait pu ſe donner pour vieux. L'expérience prouve même que pluſieurs jours après le procédé, tous acquierent un nouveau dégré d'amélioration, toujours ſuſceptible de s'accroître.

Notre devoir ne ſerait pas entierement rempli, ſi nous héſitions en ce moment d'aller au devant des craintes & des ſoupçons qu'inſpire une défiance légitime. Nous déclarons que l'uſage de la découverte dont on nous a fait part, ne peut jamais devenir préjudiciable; qu'elle eſt incapable de bleſſer la délicateſſe d'aucun tempérament, & que ce n'eſt point une fraude plus ſavante, deſtinée à ſuccéder aux anciennes.

Le moyen que l'on propoſe aujourd'hui pour rectifier les vins, ne ſe borne donc pas à flatter le goût: il produit un bien réel, il prévient des maux graves. Simple, facile & peu coûteux, nous préſumons qu'il procurerait encore des avantages plus étendus, ſuppoſé qu'il fût poſſible d'impoſer des bornes victorieuſes à la cupidité, & de la détacher des mélanges perfides trop uſités dans le Commerce.

Tels ſont les motifs réunis qui ont déterminé notre approbation, & qui nous engagent à ſolliciter la vôtre en faveur du S. Heran. Il vous demande la permiſſion de s'en autoriſer, sûr que la confiance du Public ne tardera pas à la ſuivre. Ce 12 Avril 1766, & ont ſigné.

LE THIEULLIER, *l'aîné, ancien Doyen*; BERNARD; LE THIEULLIER, *le jeune*; DESCEMET; D'ARCET; PHILIP.

Le S. HERAN demeure à Paris, la derniere porte cochere au-deſſus & du même côté des Gobelins, maiſon de Mme. Hubert.

Ceux qui voudront lui écrire des Provinces ou de Paris, pourront le faire par la voie de la Poſte, en affranchiſſant les Ports.

NOTICE *du Journal de Déceembre*

Ce Journal commence par *des Principes ſur le Commerce*, au nombre de *trente*, *par M. K.* ouvrage précis, méthodique, impoſſible à extraire, & qu'on peut regarder comme une ſuite de théſes ſur leſquelles l'Auteur offre le combat en homme qui ne craint point de le ſoutenir. Les Journaliſtes y ont joint trois notes ſur la Nature du Commerce, ſur les Manufactures de luxe, & ſur la quantité du *Pécule* néceſſaire à chaque Nation, & qui exiſte chez elle.

Ces *Principes* ſont ſuivis par une LETTRE *ſur l'erreur des Nations qui prétendent étendre leur commerce aux dépens des autres*. L'Auteur ſoutient que cette ambition eſt auſſi folle que celle des conquêtes, & qu'on ne peut diminuer le commerce des autres Nations ſans diminuer par contre-coup le ſien propre. Les Journaliſtes y ont joint quelques notes dont l'une a pour but d'établir qu'il y a pour chaque Nation un *maximum* de bonheur & de puiſſance qu'elle ne peut tenter de paſſer ſans s'expoſer aux plus grands malheurs; les autres traitent de la richeſſe & de la population d'Angleterre.

C'eſt après cette lettre qu'eſt placée la REQUÊTE *des Rouliers Voituriers par terre de la Ville & Banlieue d'Orléans à préſenter à l'Aſſemblée Municipale de ladite Ville*. Ces Rouliers qui demandent le privilege excluſif de l'exportation des denrées de la Province, alleguent pour l'obtenir préciſément les mêmes raiſons qu'on a oppoſées à la concurrence dans le Fret. Mr. M. qui rend compte de leur requête, expoſe auſſi les moyens de ceux qui opinent à la rejetter.

On trouve enſuite un MÉMOIRE *ſur l'étendue & les bornes des loix prohibitives du commerce dans les Colonies*. Ce Mémoire a pour principes que *les Colonies doivent être tenues dans le plus grand état de richeſſe poſſible*, & qu'*elles doivent être tenues ſous la loi d'une ſévere prohibition en faveur de la Métropole*. L'Auteur demande qu'attendu la loi impérieuſe des circonſtances on mitige le ſecond principe par le premier. Son Mémoire qui tient le milieu entre les différentes opinions qu'on

a actuellemet ſur les Colonies, a excité de grandes réclamations de la part des Négocians Français. Les Journaliſtes y ont joint une note pour expoſer le principe de la troiſiéme opinion.

A la ſuite de ce Mémoire on en lit un autre très-inſtructif *ſur le ſeigle ergoté, ſes cauſes, ſa nature, les maladies qu'il occaſionne, & le traitemens qu'elles exigent*; par M. Read, Docteur en Médecine de Montpellier.

Ce Mémoire eſt ſuivi par un ouvrage intitulé *Situation actuelle du commerce anglais dans pluſieurs de ſes différentes parties. Extrait du Gazettier.* Les Journaliſtes y ont joint huit notes ſur la balance & ſur la réciprocité du commerce, ſur les mines, ſur la guerre, ſur le tort qu'on ſe fait en croyant en faire aux autres peuples.

Le Journal eſt terminé par une nouvelle *lettre de M. F. en réponſe aux réflexions que les Journaliſtes ont jointes à ſa lettre inſérée dans le Journal d'Octobre.* Cette lettre traite de la grande & petite culture, de la réunion des Domaines, du ſéjour des Propriétaires des terres dans les Villes: &c.

Annonces de Livres.

Abhandlungen und Bedenken uber das Ackerweſen, &c. c'eſt-à-dire, *Mémoires & Conſidérations ſur l'Agriculture, & ſur la culture des différens fruits de la Campagne*, par M. Ph. Erneſt Luder, &c. A Flensbourg chez Korti.

Cet ouvrage eſt le réſultat d'expériences répétées & ſuivies, de travaux, de dépenſes, &c. Le Cultivateur y trouvera les moyens de réuſſir dans ſes entrepriſes, & à l'aide d'un ſi bon guide il pourra ſe décider ſur la nature & le choix des améliorations qu'il doit faire.

COMMERCE.

Suite *du nouvel examen de l'utilité des reglemens pour les Manufactures, par M. Auffray.*

Qu'on ne ſupprime pas ſi on veut les réglemens mais du moins qu'on nous fourniſſe, en les laiſſant ſubſiſter, des moyens sûrs de pouvoir ſoutenir la concurrence avec nos voiſins. Voilà le mot, voilà le point de la difficulté, & ce ſera toujours la meilleure réponſe qu'on pourra faire à ceux qui improuvent les réglemens.

Si en nous ouvrant le commerce des grains, on ſe fût aviſé de le ſoumettre à une inſpection qui n'eût laiſſé ſortir que telle ou telle ſorte de cette denrée, ſous prétexte de ne point tromper l'Étranger, & d'arrêter la prétendue cupidité de nos Marchands, qu'on nous diſe où en ſerait ce commerce, quel progrès on en devrait attendre, & comment nous pourrions ſoutenir la concurrence? Ne permettre de fabriquer que telle ou telle ſorte de marchandiſe, n'eſt-ce pas prohiber toutes celles que l'induſtrie pourrait produire? Ne permettre l'exportation que de certaines branches d'un commerce, n'eſt-ce pas faire languir toute la maſſe? Enfin eſt-ce le moyen d'avoir le plus grand aſſortim^t? Que ſerait la maſſe de notre commerce des grains, s'il n'était permis que d'exporter tels ou tels grains? Ce commerce ſerait languiſſant, ſans doute, non-ſeulement dans les parties prohibées, mais encore dans ſa totalité, & nos terres n'auraient toujours qu'une valeur incert^e. au lieu qu'elles en acquierent une qui devient de jour en jour plus cert^e. Une partie n'eſt pas le tout, mais une partie fait ſouffrir le tout. Dans pareille circonſtance pour qu'un Général conſerve la totalité de ſes troupes, il ne faut pas qu'il ſouffre de Traineurs dans ſes marches; pour qu'un commerce ſoit floriſſant il ne faut pas qu'il y ait de parties languiſſantes.

On ne ſaurait trop répéter, d'après nombre d'Ecrivains ſages, éclairés & patriotiques, *que nous ne pouvons aller de pair avec nos Emules, qu'autant que nous donnerons toute l'extenſion poſſible à l'induſtrie nationale.*

Conſerver nos réglemens actuels & nous mettre à portée de ſoutenir la concurrence avec nos voiſins ſerait une vraie découverte; mais nous oſons douter de ſa poſſibilité. Supprimer nos réglemens & établir une inſpection dont tous les procédés ne tendraient qu'à ranimer notre commerce, à lui donner une nouvelle exiſtence, ſont des détails dans leſquels nous nous propoſons d'entrer au premier jour. *Fin.*

SUITE *des Remarques D'un ancien Colon ſur une aſſertion extraite du premier Mémoire de la Chambre du Commerce de Saint Malo.*

Pendant la guerre derniere, la néceſſité contraignit les Colons de ſe ſervir de toutes les différentes étoffes & toiles apportées ici par les Étrangers qui en verſerent dans le pays, même à la paix: mais dès qu'il parut ici des marchandiſes de France, elles eurent la préférence, parce qu'elles ſont eſſentiellement meilleures, d'une plus grande durée, & parce qu'elles ſont à notre goût; ainſi preſque toutes les marchandiſes étrangeres tomberent, furent rebutées & baiſſerent ſi fort de prix, que quand il aurait été permis d'en avoir, il y avait trop à perdre pour que perſonne eût cherché à en faire venir. Il y en a pourtant certains genres qui ſont toujours eſtimées ici; mais ils nous ſont apportés par les Français mêmes, comme nous dirons plus bas.

C'eſt un fait certain que depuis plus de deux ans il n'eſt pas venu un ſeul Navire ou Bateau étranger dans les Ports ou ſur les Côtes de cette Colonie, y apporter aucunes marchandiſes de ſes Manufactures. MM. de la Chambre du Commerce de S. Malo avancent donc bien mal-à-propos que l'Étranger n'a point ceſſé depuis la paix de faire ici des *verſemens frauduleux*.

Nous avouerons cependant qu'il ſerait poſſible de faire ici une plus grande conſommation des marchandiſes des Manufactures de France, à la place des étrangeres dont nous nous ſervons tous les jours; & cela arriverait ſi certains Négocians de France conſervaient dans la pratique de leur commerce autant de zéle pour le véritable intérêt de la Métropole, que leurs Chambres en témoignent dans leurs Ecrits; mais l'amour du gain étouffe ſouvent chez eux toutes réflexions patriotiques: eux ſeuls nous apportent toutes les marchandiſes étrangeres dont nous faiſons uſage; & par leurs *verſemens* continuels ils en entretiennent le goût dans cette Colonie. Nous allons citer à la France entiere des faits qui ſont vrais, quoique ſans doute ignorés d'une partie de la Métropole; & nous ſommes perſuadés que les conſciences des intéreſſés les empêcheront de nous contredire.

Toutes les cargaiſons que les Navires Dunkerquois apportent ici, ne ſont preſque compoſées que de marchandiſes étrangeres qu'ils vont acheter pour nous en Hollande & en Angleterre: entr'autres choſes, ce ſont de toutes les toiles & étoffes de coton & de ſoie vendues par la Compagnie des Indes Hollandaiſes, des toiles & baſins de Hollande, des indiennes, chites & autres toiles de coton peintes en Hollande & en Angleterre, juſqu'à des ferremens & de la poterie de ces Pays étrangers. Nous nous en paſſerions ſi facilement, que quand nous ſommes long-temps ſans voir de Navires Dunkerquois dans nos Ports, leur abſence n'y cauſe aucune eſpèce de diſette.

Il eſt vrai que c'eſt parce que les Armateurs du Havre ſuppléent au défaut des précédens, & font acheter en Angleterre quantité de toiles de coton peintes, très-fines & fort cheres, des mouchoirs & autres étoffes des Indes; des toiles de lin à quarreaux, appelles zingas: ces dernieres ne ſont eſtimées ici qu'à cauſe de la mauvaiſe qualité actuelle de celles de Rouen, dont les Normands ont très mal-à-propos laiſſé décheoir la Manufacture, & puis ils ont la mal-adreſſe d'en tranſporter le débit à l'Étranger. Les Navires du Havre nous fourniſſent encore bien d'autres marchandiſes anglaiſes.

COLONIES FRANÇAISES.

Succeſſions & Biens à vendre.

M. Rigaud, Négociant au Cap, Exécuteur Teſtamentaire de Feu M. Fabre, Médecin, a fait avertir MM. les Créanciers de la ſucceſſion, de s'aſſembler chez M^e. Rouſſelot, Notaire, afin de prendre avec eux des arrangemens convenables.

Le 9 de Mai dernier on a procédé à la Barre du Siege Royal du Port-au-Prince, à la vente & adjudication, par licitation, d'une habitation ſituée au Figuier, Quartier de la Grande-Plaine du Cul-de-Sac, contenant 163 quarreaux de terre, dont 58 plantés en 16 pieces de cannes, le ſurplus en ſavanes, vivres & bâtimens avec les Negres qui en dépendent, au nombre de

111 têtes de Negres, beaucoup d'animaux & une portion d'eau conſidérable. Cette habitation eſt d'une facile exploitation; les Acons viennent au pied de la ſucrerie. Les clauſes principales étaient de payer 160000 liv. comptant, & le ſurplus en cinq termes égaux.

Si nous apprenons à combien s'eſt monté le prix de l'adjudication & le nom du nouveau Propriétaire de l'adjudication, nous en ferons part au public.

NAVIRES *en armement.*

DE HONFLEUR, *le* 30 *Juin* 1766.

Le Navire *le Rolland*, de 400 tonneaux, armé de 16 canons, Capitaine *Paul le Lievre* de Honfleur, eſt en charge dans ce Port pour la Guinée.

CHANGES.

J. 1766.	*Jeudi* 3.	*Vend.* 4.	*Sam.* 5.
Amſterdam.	55 ½ . .	. . . .	. . . .
Londres. .	32-16ª au ⅛	. . . .	. . . .
Hambourg.	171 ¼ . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 4 6. .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 1 6. .	. . . .	. . . .
Livourne. .	96 ½ . .	. . . .	. . . .
Lyon, P. .	7 8e. pc. .	. . . .	. . . .

AVIS.

Le Sieur Levieil, Maître Vitrier à Paris, ſeul Peintre ſur verre, ordinaire du Roi pour ſes Chapelles & Bâtimens, demeurant rue du Bacq, vis-à-vis le Monaſtere des Dames de la Viſitation de Sainte Marie, Fauxbourg Saint-Germain, avertit qu'il fait toutes ſortes de Peintures ſur verre recuites aux fourneaux dans le goût ancien, moderne & nouveau, comme figures d'hommes, d'animaux, payſages, fleurs, friſes & armoiries, &c. &c.

FINANCES.

CHARGES A VENDRE.

CHARGE de Conſeiller-Contrôleur des Gabelles du Lyonnais au Grenier à ſel de Roanne. Les gages ſont de 400 ℔ avec un minot de franc-ſalé, & deux livres ſur chaque minot de ſel qui ſe vend dans les Greniers, ce qui fait un produit d'environ 450 ℔. Cette Charge a pluſieurs exemptions. Il faut s'adreſſer à Lyon à Me. VERCHERE, Proc. rue Tramaſſac.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Juil.
Gaultier,	8e.	M.	9
Hebert,	9e.	M.	8
Sauvage,	13e.	P.	10
Marſollier,	14e.	toutes lett.	8
De Tournieres,	15e.	N.	8
Le Bas de Courmont,	18e.	A.	10
Bonnet fils,	20e.	toutes lett.	8
De Fays,	42e.	A.	8
Meulan,	44e.	toutes lett.	9
De St. Janvier,	55e.	M.	10
Bretonnier,	58e.	N.	10
Filleul,	60e.	M.	8

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet. 1766.	*Jeudi* 3.	*Vendredi* 4.	*Samedi* 5.
Ac. des Indes. .	1320	1320	1320 . . . .
Emp. de la Com.	415	415	415 . . . .
Prom. à 5 p ⅌. .	. . . . .	17	. . . . .
Prom. à 4 p ⅌. .	35	34 ½	. . . . .
Ac. des Fermes.	965. 60, 55 60. 62 ½.	965. 67 ½ 65. .	965 62 ½ 60
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2f. p. l. du Dix.	13 ½	. . . . .	. . . . .
3e. Loterie. .	21. 20 ½ 12e. 25 ½.	20 ½	20 ½ . . .
Annuités. . .	428	428	429 . . .
Coup. d'An. .	83	83	83 . . . .
Emp. de 50 mil.	19 ½	19 ½	19 ½ . . .
Emp. de 30 mil.	25 ½	24 23 ½ 24. .	23 ½ . . .
Col. 1759. .	25 ½	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	30 29 ½ . . .	30 29 ½ . . .	29 ½ . . .
4e. L. Epoques.	22.	22.	22 . . . .
Nouette. . .	23. 23 ½ 4m. .	23 22 ½ . . .	22 ½ 22. 23
CONTRATS.			
Sur la Ville. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p ⅌ . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bretagne. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3 p⅌ ſur les Cui.	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 54.

DE S^t. DOMINGUE, *le 30 Avril 1766.*

PRIX *des Marchandiſes de France.*

AUX CAYES, le 13 Avril 1766, le vin vieux valait de 250 à 300 liv. le nouveau de 200 à 240 liv. la farine de Moiſſac de 80 à 90 liv. le bœuf ſalé de 70 à 80 liv. le petit baril; l'huile de Provence de 21 à 24 liv. la cave; l'huile d'Orléans 4 liv. 10 ſols la bouteille; la chandelle de 35 à 40 ſols; la bougie 6 livres la *livre*; le ſavon de 80 à 90 liv. le cent.

AU PORT AU PRINCE, le 23 Avril, le vin vieux a été vendu de 180 à 200 liv. le nouveau de 160 à 170 liv. la farine de Moiſſac de 70 à 80 liv. la commune de 48 à 50 livres; le bœuf ſalé d'Irlande de 70 à 75 liv. le beurre de 18 à 20 ſols la *livre*; la chandelle 25 ſols; le ſavon 58 liv.

A SAINT MARC, le 25 d'Avril, le prix du vin vieux était de 200 liv. celui du vin nouveau 180 liv. celui de la farine de Moiſſac 70 liv. celui du ſavon, 80 liv.

AU Cap, le 29 Avril, le vin vieux coûtait de 180 à 230 livres; le nouveau de 140 à 170 l. la farine de Moiſſac de 85 à 90 liv. la commune de 54 à 60 liv. le bœuf ſalé de 66 à 80 l. le beurre 15 ſols; le petit ſalé de 27 à 30 liv. l'ancre; l'huile de 24 à 42 liv. la cave; le ſavon de 66 à 75 liv. le cent.

COURS DU FRET, *le 30 Avril 1766.*

AUX CAYES, le ſucre de 10 à 12 deniers; l'indigo 18 den. le café 15 den. le coton de 18 à 24 den.

AU PORT AU PRINCE, le ſucre blanc 11 den. le brut 12 den. l'indigo 24 den. le café 14 à 15 deniers; le coton de 36 à 42 den.

A SAINT MARC, le ſucre blanc 12 deniers, le brut de 12 à 14 deniers; l'indigo 36 den. le café de 12 à 15 deniers; le coton 42 den.

AU CAP, le ſucre blanc 10 deniers; le brut 12 deniers; l'indigo 18 deniers; le café de 12 à 14 deniers; le coton 24 den.

PASSAGE DU SUND.

Du 14 au 17 Juin 1766, il eſt paſſé par ce détroit 28 Vaiſſeaux aliant à Amſterdam, & 1 à Roterdam, dont 9 partis de Narva, 6 de Konigsberg, 6 de Dantzick, 3 de Stetin, 2 de Riga, 1 de Stockholm, 1 de Norkoping, & 1 de Petersbourg; 13 allant aux Iſles Britanniques, dont 6 partis de Wybourg, 2 de Narva & 1 de Riga pour Londres; 2 de Dantzick pour Landcaſtre, 1 de Stockholm pour Briſtol, & 1 de Dantzick pour l'Irlande.

Le 13, il eſt paſſé par le Détroit du Sund, pour la France, les Navires des Capitaines *Dirk Roelofs Viſſer*, parti de Rouen, *Pieter Peterſen* parti de Bordeaux, tous deux allant à Dantzick chargés de vin; le 14, les Navires des Capitaines *Paul Andreas Tod* parti du Croiſic pour la Mer Baltique ſur leſt; *Jan Hiddes*; *Iſaac Buurman* partis de Bordeaux, l'un pour Stetin, l'autre pour Carelskroon chargés de vin; *Tierk Harmans* parti du Croiſic pour la Mer Baltique avec du ſel & des harengs; *Johan Jacob Steming* parti de Saint Martin pour Dantzick avec du ſel; le 15, les Navires des Capitaines *Sonnike N. Bottger* parti de Copenhague pour S. Malo à frêt; *Wiebbe Jansz* parti de Dantzick pour l'Orient avec des planches; le 16, les Navires des Capitaines *Jacob Anderſen Elt* parti de Copenhague pour Rouen ſur leſt; *Dirk Jacobs Ploeger*, parti de Stetin pour Bordeaux avec des poutres & des barres de fer; *Jochim Bolliſt*, parti de Bordeaux pour Stetin avec du vin; le 17, les Navires des Capitaines *Jerm. Blomquiſt* parti d'Aboe pour Bordeaux; & *Melle Rinkes*, parti de Dantzick pour Nantes tous deux chargés de planches.

DE MARSEILLE, *le 24 Juin 1766.*

DÉPART *de Navires.*

Du 16 au 22 Juin 1766, il eſt ſorti de ce Port 71 bâtimens Français & 18 étrangers allant à Martigues, à Arles, à Toulon, à Agde, à Menton, à Fréjus, à Hyeres, à Saint Tropès, à Cannes, à Antibes, à Monaco, à Genes, à Nice, en Corſe, en Sardaigne, à Bormes, à Naples, à Palerme, à Meſſine, à Barcelonne, à Alicante, à Rouen, à Nantes, à Senari, au Levant, à Smyrne & à la Martinique chargés de diverſes marchandiſes d'épiceries & autres.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port & dans le même eſpace de temps, 20 bâtimens franç. & 13

étrangers, venant d'Almazaron, de Georgenti, de Mataron, d'Araiſſe, de Nantes, de Tropea, de Naples, de Livourne, de Barcelonne, de Cadix, de Cagliari, de Saint Reme, de Nice, de Genes, de Fréjus, de Cette, d'Arles, de Cannes, de Toulon & de la Ciotat chargés de diverſes marchandiſes, de 1690 charges de bled, de 270 charges de légumes, de 170 quintaux, 50 ſacs de riz, de 300 quintaux de fromages, & de 998 milleroles d'huile.

De Bordeaux, *le* 19 *Juin* 1766.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 14 au 18 Juin 1766, 32 bâtimens français & étrangers, dont 3 venant de la Martinique, ſçavoir, la *Théreſe*, de 100 tonneaux, Capitaine *la Giraudais*, de Bordeaux; le *Protecteur* de 150 tonneaux, Capitaine *Pierre Guiomard*, de Bordeaux, & la *Parfaite* de 100 tonneaux, Capitaine *Chaboiſſeau*, de Bordeaux, chargés de ſucre, d'indigo, de café &c. pour divers Particuliers & Commerçans de Bordeaux; des 29 autres, 1 venait d'Amſterdam avec des fromages, des planches & diverſes marchandiſes d'épicerie & de mercerie, 1 de Hambourg avec du cuivre, du fer blanc, du chanvre, du bœuf fumé & diverſes autres marchandiſes; 4 de Redon avec du merrein à bariques & à pipage; 2 de Corck; 1 de Waterford avec du bœuf & du beurre; 1 de Newcaſtle avec du charbon de terre; 1 de Gigoines en Eſpagne avec de l'indigo; 8 de Saint Ander avec 14361 fanegues de froment; 1 d'Audierne avec de la graiſſe; 1 de la Rochelle avec du chanvre, du fer & du cuivre; 2 de Marans avec des pelleteries, des peaux vertes & du feuillard à bariques; 1 de Bayonne avec du merrein à bariques; & 5 de Nantes avec de la toile, du coutil, du beurre & autres marchandiſes.

De Honfleurs, *le* 29 *Juin* 1766.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 26 & le 27 Juin, 14 Navires français allant à Nantes, à Bordeaux, à la Rochelle, à Breſt & à Marſeille.

Le Navire le *Normand* eſt prêt à mettre à la voile avec ſa cargaiſon deſtinée pour la Guadaloupe.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce même Port les Navires *la Grace* de 250 tonneaux, Capitaine M. le Chevalier *Duboſcq* venant de Londres; le *Prince de Lamballe*, Capitaine *Halley* de Honfleurs venant de la Pointe à Pitre, chargé de 227 bariques de ſucre terré, de 90 bariques de ſucre brut, de 1 barique 73 tierçons, 37 quarts, 11 ſacs de café; de 85 balles, 6 ballots de coton & 28 milliers de gingembre gris; & 16 autres Navires venant de Seudres, chargé de ſel pour le compte de MM. les Fermiers Généraux.

Du Havre, *le* 30 *Juin* 1766.

Départ *de Navires.*

Le Bateau Hollandais la *Sophie Cornelie*, Capitaine *W. Ouwchaud*, allant à Roterdam chargé de 53328 *liv.* de ſucre, & de 19750 *liv.* de café.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 26 au 30 Juin 1766, 18 Navires français & étrangers, ſçavoir, l'*Annonce de la Paix*, Capitaine *J. Volkers* venant de Dantzick avec un grenier de planches de ſapin, & 103 balles de chanvre; l'*Eſpérance*, Capitaine *Simon Sybes*, venant de Fridericſthadt avec des planches, & 243 mâts de ſapin; la *Petite Marie-Anne*, Capitaine *J. Peſſey*, & le *Saint Pierre*, Capitaine *Dominique Verbaige*, tous deux de Dunkerque, venant de ce même endroit chargés de cruches de grais, de 100 dames Jeannes & de marchandiſes pour la traite des Noirs; les *deux freres*, Capitaine *J. Dav.* de Nantes, venant de ce même endroit chargé de 150 milliers d'ardoiſes; le *Oudeklander*, Capitaine *Rein Valters*, venant de Wybourg, chargé de planches & de bray; le *Marquis de la Pailleterie*, Capitaine *Hamel*, du Havre, venant du Cap d'où il était parti le 10 Mai; la *Sainte Anne*, Capitaine *Felix Soulain*; la *Marie Michel*, Capitaine *Michel Gefflot*; le *Saint Antoine*, Capitaine *Jean Meulenar*; le *Soudouas*, Capitaine *Jac. Poſtel*; la *Diligente*, Capitaine *Michel la Jonquiere*; le *Vigilant*, Capitaine *Jean-Baptiſte Capel*; le *Saint Hellier*, Capitaine *Georges Amelin*; les *deux freres*, Capitaine *Joſ. Ferelly*; la *Dorothée*, Capitaine *Varangue*; le *Morbia*, Capitaine *Fr. Mahey*; l'*Africain*, Capitaine *le Noir*, venant de brouage & de Marennes chargés de ſel pour la Ferme.

De Caen.

Exportation *de Grains.*

Il a été exporté de cette Ville pendant tout le mois de Mai 1766, 2600 quintaux de froment pour Liſbonne; 540 quintaux dito, 291 quintaux 1 quart de farine, 5 quintaux 1 quart de menus grains pour Jerſey.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE,* DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1766. Du Mardi 1er Juillet.

AGRICULTURE.

NOUVELLE MACHINE *pour défricher, par M. de la Borde.* (a)

L'Épreuve que j'ai faite dans mes terres d'une machine pour défricher les landes, m'a très-bien réuſſi; je vais en faire la deſcription pour ceux qui voudront s'en ſervir. On le nomme un *Perſan.* Le fer reſſemble exactement à la lame d'un couteau pointu, ou à celle d'un canif fermant; ce fer eſt tranchant, avec cette différence qu'il faut que le dos ſoit proportionnellement plus épais que celui d'une lame de couteau dans ſa même proportion, afin de mieux marquer la raie. On donne à cette lame pour lui ſervir de manche une jambe de fer de deux pouces en quarré, & d'un pied & demi de long. On adapte ce perſan à un morceau de bois qui eſt courbe comme une charrue. Cette adaptation ſe fait par le moyen d'un trou quarré ſuffiſant pour donner du jeu à la jambe du perſan qu'on met de la façon qu'on veut pour le faire prendre plus ou moins à la terre, & on l'aſſujettit avec quelques petits coins de bois. Ce perſan peut entrer dans la terre de la longueur d'un demi-pied & plus.

Dans une lande qui était bien nettoyée de ſes thuies & de ſes ronces, un Laboureur avec une paire de bœuf m'a tracé, à la diſtance d'un pied de large, des raies auſſi droites qu'on peut les faire ſur un papier. Après que ce fer tranchant eut coupé & partagé toutes les racines qui ſe trouvaient ſur ſon paſſage, un autre bon laboureur avec une paire de bœufs de vingt-cinq piſtoles ſeulement, paſſa enſuite dans les raies avec une charrue beaucoup plus forte que les charrues ordinaires, & qui était faite exprès. Cette charrue retournait la terre en faiſant ſauter les racines des thuies. Cette opération ſe ferait encore mieux, ſi après avoir tracé le terrein en long, on le traçait enſuite en large, & toujours à la diſtance d'un pied; les mottes de terre ſe leveraient bien plus facilement, & ſe briſeraient avec plus d'aiſance. Lorſque cette opération eſt entierement faite, il faut abſolument attendre que les herbes ſoient pourries & que les gelées de l'hyver ayent fait leur effet ſur la terre; & le printemps ſuivant on fait paſſer ſur ce terrein défriché deux ou trois fois une herſe à pointe de fer un peu chargée, & après cela on peut ſemer l'avoine qui y réuſſit très-bien.

(a) C'eſt l'Auteur du projet d'un établiſſement d'une Manufacture de Toile en Armagnac. Nous donnerons enſuite d'autres projets d'Agriculture pour le même pays par le même Auteur,

REFLEXIONS

SUR la culture du lin dans l'Armagnac, propoſée par M. de la Borde.

Je viens de lire dans la Gazette du Commerce N°. 49 la ſuite du projet d'établiſſement d'une Manufacture de toiles

de lin dans l'Armagnac, par M. de la Borde. (a)

Je ſuis bien éloigné de blâmer ces ſortes d'établiſſemens; ils ſont utiles à la Société, & chacun doit concourir à leur perfection; auſſi, en louant le zéle qui anime M. de la Borde, mon but n'eſt que d'arrêter les effets d'une imagination peut-être trop vive qui voit des profits immenſes dans des opérations où ſouvent on a bien de la peine à retirer ſes frais.

M. de la Borde établit le produit d'un journal de vigne dans l'Armagnac à 24 liv. année com. (ſans doute tous frais déduits, quoiqu'il n'en diſe rien) celui d'un pareil journal ſemé en bled, à 36 liv. & le même fond, étant ſemé en lin, rendra ſuivant lui 115 liv. 4 ſols, ſans parler du gain de la main-d'œuvre qui ſera la ſuite de cette culture: il porte ce gain à des ſommes immenſes, car il n'emploie pas moins de 1000 Journaux de terre en lin, tous d'un rapport uniforme & ſans accidens.

Je penſe bien que dans tout le pays d'Armagnac il pourra ſe trouver 1000 journaux propres à la culture du lin, mais ſeront-ils tous égaux en produit? Pour comparer, il faudrait prendre le meilleur journal de vigne, le meillenr journal de terre cultivée en froment, enſuite le meilleur journal en lin; calculer les frais & les riſques, année comm^e. enſuite conclure.

Or il eſt tel journal de vigne que le Propriétaire ne céderait pas pour un journal de terre à lin; il en eſt de même des terres à froment dont quelques-unes rendent juſqu'à vingt boiſſeaux pour un. Dans les bons fonds on eſt preſque toujours aſſuré de ſa récolte en froment, tandis que celle des lins eſt toujours incertaine.

Il faut cependant convenir qu'un journal de lin donne pour l'ordinaire plus de profit qu'un pareil terrein employé en vigne ou enſemencé en froment: mais auſſi combien de riſques! la moindre gelée, la ſéchereſſe, un mauvais vent, voilà tout perdu. Ajoutez à cela la qualité du lin qui peut être très-inférieure, quoique dans un excellent terrein, puiſqu'il s'en faut bien que toutes les bonnes terres donnent de bons lins ou de bons chanvres.

La plûpart des terreins qu'on plante en vignes, ne ſeraient pas propres à y recevoir du froment, encore moins du lin: celles que l'on deſtine pour le froment pourraient porter du lin; mais quelle différence de récolte dans une plaine de 1000 arpens! à peine s'en trouverait-il 100 où le lin réuſſît; écartons donc tous ces calculs qui préſentent des profits immenſes, & qui ſe réduiſent à rien dans la pratique: heureux le Cultivateur, qui par une bonne adminiſtration, trouve régulierement 10 pour cent par an d'intérêt de ſes miſes. Si dans le pays d'Armagnac on mettait le tiers des terres en lin, il n'eſt pas douteux, qu'attendu cette quantité, on trouverait moins de bénéfice que ſi on les enſemençait en froment, parce qu'il faut beaucoup plus de fumier pour le lin, & que cette culture étant trop étendue, appauvrirait les autres récoltes, de maniere que dans les années facheuſes on manquerait de tout.

Conclura-t-on de ce que j'ai expoſé, qu'il faut renoncer à la culture du lin? On aurait tort, ce n'eſt pas là mon intention, je n'ai deſſein que d'avertir de ſe tenir en garde contre la ſéduction des calculs, parce ſi malheureuſement on s'y livre, on dépenſe dans cette ſuppoſition des ſommes qui ſeraient mieux employées à d'autres objets.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

(a) Nous avons reçu d'autres Obſervations ſur le même ſujet. Nous les ferons connoître après celles-ci qui ſont venues les premieres.

OBSERVATIONS

Sur le Hanneton & ſur le ver qui le produit, par MM. de la Société Royale d'Agriculture du Bureau d'Angers.

Les végétaux ont un ennemi bien redoutable dans le hanneton qui eſt une eſpèce de ſcarabée ou d'eſcarbot. Quand il n'eſt que ver, il reſte en terre & s'attache aux pieds des racines des bleds, des plantes légumineuſes, des arbres fruitiers, des jeunes vignes dont il tire ſa ſubſiſtance, il les ronge & les fait ſouvent périr. Lorſqu'il ſort de terre, ce qui arrive avec les premieres chaleurs du mois de Mai, il ſe jette ſur les feuillages, s'en nourrit & pique les boutons à fruit & les jets de l'année. Tous ces ravages cauſent ſouvent

la mort aux arbres, ou du moins retarde la pouſſe des boutons qui doivent fournir du fruit l'année ſuivante.

On connaît en Anjou deux eſpèces de Hannetons qui paraiſſent tour à tour ; on les voit en plus grande abondance tous les deux ans. Une de ces eſpèces a une plaque rouge, & ſa pointe recourbée eſt petite & courte ; la plaque de l'autre eſt noire, & ſa pointe eſt plus longue & plus forte. On diſtingue aiſément les deux ſexes dans l'une & dans l'autre eſpece par la longueur de leur houppe feuilletée qui ſe trouve à l'extrêmité de leurs antennes ; celle du mâle eſt beaucoup plus longue que celle de la femelle.

Leur accouplement ſe fait à la fin du printemps, & alors les deux ſexes reſtent long-temps attachés l'un à l'autre. Lorſque la femelle a été fécondée, elle creuſe un trou dans la terre, & s'y enfonce à la profondeur d'un demi-pied. Elle ſe ſert pour cela de deux piquants fort pointus, dont la nature l'a pourvue, & de deux crochets dont elle fait uſage pour ſe tenir contre les ſurfaces verticales : c'eſt là qu'elle dépoſe ſes œufs qui ſont oblongs, d'un jaune clair, à peu près ſemblables à ceux que l'on trouve dans les groſſes fourmillieres, & elle les range à côté les uns des autres. Après s'être débarraſſée de ſon fardeau, elle ſort de terre, & ſe nourrit encore pendant quelque temps avec des feuilles d'arbres, & diſparaît enſuite ſur la fin de l'été, ſoit qu'elle périſſe alors naturellement, ſoit qu'elle devienne la proie des corbeaux & des autres oiſeaux qui les recherchent avec avidité, & en nourriſſent leurs petits.

On a eu occaſion d'obſerver que les hannetons femelles dépoſaient quelquefois leurs œufs dans les bois ſous l'écorce & dans le tronc des vieux chênes où ils étaient rangés à côté les uns des autres, comme on les trouve dans la terre.

La ſuite à l'Ordinaire prochain;

SUITE *du Mémoire ſur les Charanſons.*

Je ne regarde pas comme bien ſolide l'aſſertion de M. Doré qui dit que les charanſons ne rentrent plus dans le grain d'où ils ſont ſortis. Si le grain abandonné renferme encore quelque farine, il eſt bientôt entrepris de nouveau, ſoit par celui qui l'avait quitté, ſoit par d'autres. Cependant M. Doré conclut qu'il eſt aſſez inutile de chercher à les détruire lorſqu'ils paraiſſent, puiſqu'alors tout le mal eſt fait. J'ai prouvé plus haut, & je le démontrerai encore par la ſuite, combien cette opinion eſt peu fondée ; elle aurait quelque vraiſemblance ſi les charanſons ſe reproduiſaient dans les Campagnes dans le tems de la fleur des bleds, & non dans les greniers ; s'ils montaient toujours ſans jamais deſcendre ; ſi le *pellage* ſuffiſait pour les faire monter, c'eſt-à-dire, ſelon l'auteur, les faire fuir ſans retour ; mais nous avons déjà vu quelle foi l'on peut ajouter à ſon ſyſtême ſur leur régénération dans les Campagnes ; nous avons vu auſſi s'il eſt vrai qu'ils ne deſcendent jamais.

Voyons maintenant s'ils n'attaquent plus les grains d'où ils ſont ſortis.

Lorſque mes greniers furent tellement purgés de charanſons qu'il fallait long-temps chercher pour en trouver quelques-uns, je plaçai environ plein mon chapeau de bled nouveau dans un de ces greniers aſſez ſpacieux pour contenir pluſieurs milliers de ſacs, & dans lequel il n'y avait que de l'avoine depuis long-temps : peu de jours après je trouvai dans ce bled quelques charanſons & quelques grains entamés.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

RAPPORT

FAIT *au Bureau d'Agricluture du Mans, le 17 Juin, par M. D * * ſur un Inſecte qui détruit les raiſins.*

La Sologne ſe trouve infectée depuis pluſieurs années d'un inſecte qu'on nomme en Touraine *Durbec*, & qui s'eſt introduit depuis environ deux ans dans cette derniere Province. Je viens de faire des obſervations ſur pluſieurs pontes de cet inſecte que j'ai trouvées dans les vignes du Canton du Vauduloir qui avoiſine la Touraine. On ne l'y connaiſſait pas plus que dans le reſte de la Province du Maine ; c'eſt à la vigne que l'inſecte, dont il eſt queſtion, porte principalement un préjudice notable.

Le *durbec* paraît vers la fin de Mai & au commencement de Juin ; il eſt aſſez

reſſemblant à un très-petit hanneton. Les uns ſont de couleur bleue, d'autres tirent ſur le verd; il dépoſe ſes œufs ſur la feuille de la vigne, la roule enſuite très-artiſtement en différens ſens, par plis & replis, de haut en bas; de ſorte qu'elle forme une enveloppe en rouleau d'égale groſſeur dans la longueur de la feuille, aſſez ſerré, & difficile à développer ſans le rompre, & ces replis ſont collés les uns aux autres. Elle reſte ainſi ſuſpendue verticalement & attachée par la queue au ſep de la vigne; en ſéchant elle préſerve les œufs des injures du temps & des autres inſectes, juſqu'au temps des chaleurs de la Saint Jean ou du mois de Juillet. C'eſt vers ce temps que les œufs éclosent; il en ſort alors un petit vers qui ronge & coupe la queue de la grape dans le temps que ſe forme le grain du verjus; la grappe tombe & périt avant ſa maturité. C'eſt ainſi que me l'a rapporté une perſonne de Touraine qui depuis deux ans éprouve les dommages de cet inſecte.

Ce ver ſe conſerve en apparence dans la terre ou ſur le ſep de la vigne juſqu'au printemps. Il paraît alors, comme je l'ai dit, pour faire ſa ponte & ſe perpétuer; ſes œufs ſont gros comme des petites têtes d'épingles, d'un blanc ſale, & vus au microſcope au moment de la ponte, ils ſont tranſparens; je n'ai pu obſerver ſi l'inſecte fait pluſieurs pontes & ſur pluſieurs feuilles; mais je n'ai trouvé que quatre œufs dans tous les rouleaux que j'ai développés, ni plus ni moins: je ne me ſuis point apperçu que le ver ait rongé des feuilles, ni attaqué des bourgeons, & je n'ai point appris de la perſonne de Touraine, préſente à mes obſervations, qu'il faſſe aucun autre dégât avant & après ſa ponte.

Il ſerait fort intéreſſant de ſuivre l'hiſtoire complette de cet inſecte, & de connaître ſes différentes métamorphoſes, afin de parvenir plus efficacement à ſa deſtruction, & de prévenir les dommages qu'il cauſe à la récolte des raiſins. En attendant on peut indiquer la méthode dont les perſonnes attentives à leurs intérêts ſe ſervent en Touraine pour diminuer la multiplication de cet inſecte. Elles font couper par des enfans toutes les feuilles qui ſont ainſi roulées, on les ramaſſe dans des paniers, & on les fait brûler par tas dans la vigne.

Une Ordonnance générale qui preſcrirait cette précaution, ſous des peines, ſerait peut-être le plus sûr moyen de détruire l'eſpèce ou du moins de la diminuer conſidérablement & ſucceſſivement. Elle empêcherait ſa tranſmigration de proche en proche dans les autres Provinces qui n'en ſont point encore infectées.

Suivant ce rapport, la Société ne croit pas que cet inſecte ſoit le même dont MM. ſes Confreres du Bureau d'Angers ont donné l'analyſe dans les feuilles N°. 46 & 47 de la Gazette, ſous le nom de la *Beche*.

AVIS

Sur l'éducation des vers à ſoie de 1766 dans le Maine.

Les froids du printemps ont été cauſe que le Murier a montré ſon bourgeon aſſez tard, & par cette raiſon on n'a fait éclore dans le Maine les vers à ſoie que du 10 au 15 Mai, & ils n'ont commencé la monte que du 10 au 15 Juin.

Le froid & les pluies orageuſes qui ont continué pendant toute l'éducation, l'ont rendue un peu lente, ont cauſé plus d'embarras & conſéquemment plus de dépenſe, malgré le ſecours de la chaleur artificielle tenue du 15^{e} au 16^{e} dégré du thermometre de M. de Reaumur. Cependant on remarque que dans les ateliers qui ont été ſuivis avec ſoin & avec plus d'attention depuis la naiſſance & dans toutes les mutations, les vers ſe ſont ſoutenus en bon état ſans aucune *luzettes*, & la monte a été très-heureuſe: elle s'eſt faite ſurtout avec vivacité aux premieres chaleurs qui ont précédé la Saint Jean; le cocon paraît bon, & l'on ſe flatte d'une bonne récolte.

NOTICE *du Journal du Com. &c. de Nov.*

Ce Journal commence par trois Mémoires ſur la concurrence dans le Fret pour l'exportation des grains.

Le premier eſt daté de *Liſbonne*. L'Auteur y ſoutient que la néceſſité d'encourager la marine marchande pour l'avantage de la marine militaire, & celle d'augmenter la balance du commerce en notre faveur, font de l'excluſion des Vaiſſeaux étrangers une excellente opération de po-

litique. Les Journaliſtes ont placé dans ce Mémoire quelques notes, dont il y en a une aſſez étendue ſur les effets de la circulation, & ſur le niveau naturel des prix.

Le ſecond eſt une RÉPONSE *de M. Letroſne à la lettre de M. Girard, inſérée dans le Journal de Septembre*; cet Auteur avance que ceux qui combattent la concurrence n'ont pas été *ſciemment* partiſans de la liberté du commerce des grains; le reſte de ce Mémoire eſt principalement polémique. Les Journaliſtes y ont indiqué dans une note les cauſes qui tiennent le Fret français plus cher que le Fret étranger, & auxquelles il ſérait bien avantageux de remédier.

Le troiſiéme renferme des OBSERVATIONS *ſur les réflexions d'un Citoyen, inſérées dans le Journal de Septembre*: l'Auteur prétend que s'il eſt *naturel* de réſerver à nos Vaiſſeux une exportation excluſive de nos grains, il eſt auſſi *naturel* de leur accorder celle de toutes nos autres denrées, & qu'il eſt donc *naturel* que toutes les Nations en faſſent autant, & que dans tout l'univers les retours ſe faſſent à vuide; il dit que l'excluſion enleve à la Nation 45 millions de revenu, dont 15 ſeraient pour pour le Roi; il demande ſi elle veut donner à la marine marchande un profit égal à cette perte.

A la ſuite de ces Mémoires eſt une lettre dans laquelle l'Auteur blâmant la diviſion des Citoyens en *claſſe productive*, *claſſe des Propriétaires* & *claſſe ſtérile*, ſoutient que c'eſt cette derniere qui par ſes achats donne la qualité de richeſſe aux productions.

Les Journaliſtes ont joint à cette lettre des obſervations ſur les cauſes qui déterminent les prix.

On lit après ce morceau un *Mémoire ſur la grande & petite culture des terres*. L'Auteur préſente un calcul pour faire voir que le défaut de paille ne permet pas d'avoir la même quantité de fumier dans la petite culture.

Le Journal eſt terminé par un Mémoire ſur l'ETAT *actuel de la manufacture de Bapriſte établie à* WINCHELSEA, *traduit du London Magazine*. Les Journaliſtes y ont joint pluſieurs notes, dont l'une a pour but de montrer qu'il ne peut dans aucun cas être utile de donner un privilege excluſif; une autre diſcute les cauſes qui déterminent la poſition des manufactures, & un autre traite du tort que ſe font les Nations en voulant s'enrichir aux dépens leurs voiſines.

ANNONCES DE LIVRES.

D. J. Gottliel Gleditſchs, Vermiſchte Abhandlungen, &c. c'eſt-à-dire, *Mélanges Phyſiques, Botaniques & Economiques*, par M. Gleditſchs, Profeſſeur de Médecine & de Botanique au College de Médecine & de Chirurgie de Berlin, premiere partie avec des planches. A Hall chez Curts.

Ce volume eſt compoſé de traductions de différens Mémoires français & latins, lus en partie à l'Académie de Berlin. Les ſujets qui forment ce recueil ſont 1°. *Recherches ſur les plantes indigenes propres à être ſubſtituées dans la tannerie aux chênes & autres productions exotiques*. L'Auteur a découvert dans le pays de la dépendance de la Pruſſe plus de 60 plantes propres à cet uſage, parmi leſquelles il y en a 20 qui méritent la préférence. 2°. *Obſervations nouvelles Phyſico-Economiques ſur les cauſes du riſque de la tranſplantation des Pins & des Genevriers, de leur ſol naturel dans les landes*. L'Auteur recommande beaucoup le bois de Genevrier par rapport à ſa dureté & à ſa qualité balſamique, qui le conſerve plus long-temps qu'aucun autre bois. 3°. *Moyens d'augmenter les produits des forêts, & la meilleure méthode de ſemer le chêne*. 4°. *Notice ſur la fructification artificielle d'un Palmier dans le Jardin Royal*. 5°. *Supplément à l'hiſtoire de la rouille & de la nielle dans les grains*. 6°. *Eſſais ſur la multiplication de la tige des pommes de terre, & du profit conſidérable qui en revient*. 7°. *Diſſertation Hiſtorico-Botanique ſur la Therſine & ſes caracteres génériques*. 8°. *Recherches & emploi des plantes indigenes en général*. 9°. *Conſidérations préliminaires ſur les pâturages ſecs, & maniere d'élever les moutons dans quelques parties de la Marche de Brandebourg*.

COMMERCE.

SUITE *de l'extrait des Gazettes Anglaiſes*.

POUR quelle raiſon la Nouvelle Ecoſſe qui ne rapporte preſque rien, nous coûte-

t-elle ſi cher, pendant que la Penſylvanie, dont on retire un ſi grand produit, ne cauſe aucune dépenſe ?

Là voici, lorſque le Gouvernement paye, il y a beaucoup plus de beſoins & de places, & plus il y a de places à donner, plus le caractere généreux de ceux de qui elles dépendent ſe met à ſon aiſe. Les Miniſtres les donnent, & le Peuple les paye; la tâche des Employés n'eſt point de faire des établiſſemens, mais de recevoir leur ſalaire; mais il n'en eſt pas de même lorſque des Particuliers obtiennent la propriété d'un Gouvernement; ceux ci ne manquent jamais, pour leur propre intérêt, d'en tirer tout le parti poſſible. C'eſt pourquoi je ſuis ſurpris qu'on n'ait point accepté la propoſition du Comte de Sandwich d'établir à ſes frais l'Iſle de Saint Jean. Quel avantage le Public n'en aurait-il pas retiré ? Si à la paix d'Utrecht on avait cédé la Nouvelle Ecoſſe à un Propriétaire, & que celui-ci eût été auſſi ſage que Guillaume Penn, il eſt probable que non-ſeulement cette Province ſerait actuellement bien peuplée & bien cultivée, mais encore que les dettes & les taxes de la Nation ſeraient moindres d'autant de millions qu'il en a été dépenſé pour la Nouvelle Ecoſſe. On n'aurait pas eu non plus de prétexte pour la derniere guerre qui a été occaſionnée par les diſputes ſur les frontieres des Pays cédés : c'eſt un inconvénient auquel n'aurait pas été expoſé un Propriétaire qui n'aurait pas manqué pour ſon intérêt particulier de ſe mettre ſans délai en poſſeſſion de tous les Pays cédés, au lieu que l'adminiſtration militaire n'a jamais fait cet acte de Souveraineté dans la partie ultérieure des limites cédées. Or c'eſt le défaut de cette priſe de poſſeſſion qui a donné lieu aux diſputes ſur les limites, diſputes qui ont occaſionné la guerre derniere où nous avons perdu tant de monde & diſſipé tant de tréſors. Les Français diſaient que la Nouvelle Ecoſſe ou l'Acadie n'avait été cédée que ſuivant les anciennes limites, & que ces limites ne s'étendaient pas au-delà des terres dont nous étions en poſſeſſion, tandis que de notre côté nous prétendions que ces limites comprenaient toute l'étendue de Pays juſqu'au fleuve Saint Laurent près de Quebec, malgré les établiſſemens des Français qui en étaient reſtés paiſibles poſſeſſeurs. *Fen.*

SUITE *du nouvel établiſſement de l'utilité des reglemens dans les Manufactures, par M. Auffray.*

La Nation la mieux aſſortie eſt la Nation la plus commerçante : je ne crois pas qu'on me conteſte cette vérité. On peut demander actuellement quels ſont les moyens de ſe mettre en état de trouver dans le produit de nos fabriques, cette variété ſans bornes que peut nous procurer le plus grand aſſortiment, & c'eſt à ceux qui demandent les réglemens que je m'adreſſe : pour moi, dont les lumieres ſont bornées, j'aime mieux ſuivre les grands maîtres & m'en rapporter au ſuccès de nos voiſins, & à une expérience de plus de cent ans, que de ſoutenir un ſyſtême qui écroule de toutes parts. Je ne connais que la *liberté indéfinie* ; je ne ſuis pas le ſeul de mon ſentiment : tant que nous n'aurons pas cette *liberté indéfinie*, dont jouiſſent les fabriques de nos voiſins, nous ne pourrons jamais ſoutenir la concurrence avec eux. Il nous faut une liberté égale pour avoir des ſuccès égaux, & c'eſt en-vain qu'on cherchera d'autres moyens de faire proſpérer notre commerce.

On nous dit avec la plus grande confiance que tout nous invite & nous force à conſerver nos reglemens. (*a*) *Le Conſommateur & ſurtout l'Etranger ne peut acquérir une certitude de la qualité de l'étoffe que le Marchand met en vente, qu'au moyen d'une marque qui déſigne que cette étoffe eſt régulierement fabriquée, & porte la qualité relative à ſa dénomination & à ſon eſpèce . . . . . ce n'eſt pas de nous*, dit-on encore, *c'eſt de l'Acheteur & ſur-tout du Conſommateur étranger qu'il dépend de dicter les ſuppreſſions & les variations que l'adminiſtration peut ordonner ; ainſi tant qu'il comptera ſur des reglemens, & tant qu'il les exigera, ils ſeront néceſſaires pour nous-mêmes, & le ſervice des Inſpecteurs ſera non-ſeulement indiſpenſable, mais utile.*

D'après cet expoſé, il ſemblerait que l'Acquéreur du produit de nos fabriques,

(*a*) Gaz. du Commerce.

à la vue de l'inſcription, ne ſe permet aucun examen de la marchandiſe qu'il achette. L'inſcription importe ſi peu à l'Acheteur regnicole, ou à l'Etranger, que de quelque façon qu'ils traitent avec leur vendeur, ils ſe réſervent toujours la faculté de faire l'examen le plus rigoureux des marchandiſes qui leur ſont livrées, & de faire des rebuts s'il y a lieu. Ce ſont des procédés bien connus, & il n'y a pas de Commerçans qui n'en faſſent uſage.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

CHANGES.

J. 1766.	Jeudi 26.	Ven. 27.	Sam. 28.
Amſterdam.	55 ½ . .	. . . .	. . . .
Londres. .	32. 1 16e	. . . .	. . . .
Hambourg.	170 ¾ . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 4 6. .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 1 6. .	. . . .	. . . .
Livourne. .	96 ½ . .	. . . .	. . . .
Lyon, P. .	¼ b. . .	. . . .	. . . .

COLONIES FRANÇAISES.

MORTS.

M. Julien Bretonniere, Entrepreneur des bâtimens, natif du Diocèſe de Nantes, eſt décédé à l'Ance-à-Veau le 14 de Mars.

Le nombre des morts pendant ce mois a monté au Port-au-Prince à 49, compris ceux de l'Hôpital.

Sont morts au Cap, le 4 Avril, M. Angellin de Louſtau, Marchand au Cap; il étoit natif de Toulon.

Le 10, M. Guillaume Fabre, Docteur en Médecine, natif de Valros en Languedoc, âgé de 42 ans.

Le 11, M. Jean Lecat, natif de Calais, Capitaine du Navire l'*Adélaïde* de Dunkerque.

Le même jour, Mme. Elizabeth Gommé, native de la Rochelle, Paroiſſe Saint Nicolas, épouſe de M. François Soubira, ancien Chirurgien au Cap; elle était âgée de 70 ans.

Le même jour, M. Charles-Claude de la Font, natif de Paris, Paroiſſe St. Jacques de la Boucherie, Notaire au Cap; il était dans la 26e. année de ſon âge.

Le 14, M. Guillaume Tonon, Négociant au Cap, Natif de Pau, & Aſſocié de M. Bruel (*a*), mort le 26 Mars.

SUCCESSIONS

Et biens à vendre.

Mme. Bretonniere, veuve de M. Bretonniere, prie les Créanciers de la ſucceſſion de ſon mari de l'inſtruire directement à Jeremie où elle réſide, de l'objet & du montant de leurs créances. Elle n'a pas encore pris qualité.

M. Grenier, Syndic de la partie des Créanciers de feu M. le Vavaſſeur, prie MM. les Créanciers qui ont ſigné l'acte du Syndicat de vouloir bien lui communiquer les titres de leurs créances le plutôt poſſible, afin qu'il puiſſe opérer une répartition des fonds qu'il a reçus juſqu'à ce jour.

Les Créanciers de la ſucceſſion de feu M. de Gondy, ancien Habitant & Commandant au Limbé, ſont invités de fournir chez Me. Robert, Procureur au Cap, une note de leurs créances: les Héritiers leur propoſeront les arrangemens les plus convenables.

A VENDRE. Une habitation ſituée au quartier du Morne-Rouge, à deux lieues du Cap, contenant 100 quarreaux de terre avec les bâtimens en mâçonnerie néceſſaires pour une ſucrerie en blanc & un très-beau jardin-potager de quatre à cinq quarreaux. Une ravine qui ne tarit ni ne déborde jamais, traverſe cette habitation. On la vendra en total, ou on la diviſera par telle quantité de terrein qui conviendra à l'Acquéreur. On s'adreſſera à M. Delaye, Conſeiller au Conſeil Supérieur du Cap.

A VENDRE. L'habitation de feu M. E. Martel, ſituée à une demi-lieue du Petit Trou dans le Quartier de Nippes, contenant 474 quarreaux de terre, dont 122 en plaine, & le reſte en mornes, au mi-

(*a*) Il a été nommé *Gruel* par erreur, dans la derniere Gazette.

lieu desquels est une petite place moins montueuse, propre à faire un corail. Sur cette habitation il y a une source assez considérable pour en arroser la moitié & faire un moulin à eau; des bâtimens & 21 cases à Negres. Cette habitation a une issue commode à l'embarcadaire des Baraderes outre celui du Petit Trou. On y joindra une concession de mille pas quarrés, au Bec-à-Marsouin, ou du moins le droit de ladite concession. Il faut s'adresser à M. Gressier, Sous-Doyen du Conseil Souverain du Port-au-Prince.

La suite à l'Ordinaire prochain.

FINANCES.

CHARGES A VENDRE.

CHARGE de Conseiller-Maitre en la Chambre des Comptes de Bretagne, d'ancienne création, de semestre de Septembre. Il faut s'adresser à M^e. Fouquereaux, Notaire à Nantes.

Autre d'Huissier Ordinaire du Roi en sa Chambre des Comptes de Bretagne, qu'occupait feu M. Antoine Rabu, ayant 300 liv. de gages, 50 liv. de menues nécessités, &c. Il faut s'adresser à M^e. le Gouais, Notaire à Nantes qui recevra les encheres; ou à M^e. François-Louis Rabu, Procureur à Château-Briant.

Autre de Sergent Royal général & d'armes, à la résidence de Nantes. Il faut s'adresser à M^e. Biclet, Notaire demeurant à Nantes.

Autre de Conseiller à l'Amirauté de Nantes. Il faut s'adresser à M. le Roux, Sénéchal de la Gacherie, Isle Feydeau.

Soixante-sixième Loterie de la Ville tirée la 25 Mai 1667.

NUMÉROS.	LOTS.
72715. . . .	. . . 50000 ℔.
60951. . . .	. . . 20000.
72383. . . .	. . . 10000.
73700. . . .	. . . 10000.

Paiemens des rentes sur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Juil.
Hargenvilliers,	1^e.	M.	4
Maupassant,	4^e.	P.	4
Fauveau,	7^e.	L.	4
Gaultier,	8^e.	N.	2
Hebert,	9^e.	M.	1
Marsollier,	14^e.	P.	1
De Tourniere,	15^e.	P.	1
Boutet de Montey,	17^e.	M.	2
Maigret,	21^e.	L.	1
Rousseau,	26^e.	M.	3
Hurel,	28^e.	M.	1
Guidy,	34^e.	M.	4
Drouet,	35^e.	P.	3
Nau de S^te. Marie,	43^e.	P.	3
Meulan,	44^e.	toutes lett.	2
Philippe,	52^e.	N.	1
De S^t. Janvier,	55^e.	M.	3
Cadeau,	57^e.	M.	3
Filleul,	60^e.	M.	1

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin. 1766.	*Jeudi* 26.	*Vendredi* 27.	*Samedi* 28.
Ac. des Indes. .	1360	1362 ½ 57 ½ .	1355 . . . .
Emp. de la Com.	415	415	415 . . . .
Prom. à 5 p ⅌. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p ⅌. .	. . . . .	35	35 . . . .
Ac. des Fermes.	992 ½	992 ½ 90. 92 ½ 90.	990 . . . .
Amortissement.	13 ½	. . . . .	13 ½ . . . .
2 s. p. l. du Dix.	. . . . .	13 ½	. . . . .
3^e. Loterie. .	22 ½	22 ½ 13e. 27 ½ .	22 ½ 22. . .
Annuités. . .	. . . . .	428. 29 . . .	427 . . . .
Coup. d'An. .	83	83	83 . . . .
Emp. de 50 mil.	19 ½ 2^m. . .	19. 19 ½. . .	19. . . . .
Emp. de 30 mil.	. . . . .	24.	22. 24 ½ . . .
Col. 1759. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	30	30.	30. . . . .
4^e. L. Epoques.	17. 10^e. 22 . .	17.	17 10^s. 22 . .
Nouette. . .	23 23 ½ . . .	23 ½	23 ½ . . . .
CONTRATS.			
Sur la Ville. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p ⅌ . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bretagne. . .	10	. . . . .	. . . . .
3 p ⅌ sur les Cui.	51	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 52.

DE S^t. DOMINGUE, *le 23 Avril 1766.*

PRIX *des Marchandiſes de la Colonie.*

AUX CAYES le 6 Avril 1766, le ſucre blanc valait de 60 à 70 liv. le commun de 45 à 50 ; le brut de 22 à 24 liv. l'indigo bleu de 6 a 7 liv. le cuivré de 5 a 6 liv. 10 ſols ; le café 15 ſols ; le coton 180 liv.

A SAINT MARC, le 11 Avril, le ſucre commun de 42 à 48 liv. le brut de 24 à 25 liv. l'indigo cuivré de 6 l. 6 ſ. à 6 l. 10 ſols ; le café nouveau de 15 à 15 ſols 6 den. le vieux 14 ſols ; le coton de 180 à 190 liv.

AU PORT AU PRINCE, le 16 Avril, le ſucre blanc de 48 à 55 l. le commun de 36 à 48 l. le brut de 18 à 26 liv. l'indigo bleu de 7 a 8 l. le cuivré de 5 liv. 10 ſols à 6 liv. 10 ſols ; le café nouveau de 15 a 16 ſols ; le coton de 180 à 185 liv. les piaſtres gourdes 34 à 35 pour cent.

AU CAP, le 22 Avril, le ſucre blanc de 50 à 60 liv. le commun de 36 à 48 liv. le brut de 18 à 26 liv. l'indigo bleu de 7 a 8 liv. le cuivré de 5 liv. 15 ſols à 6 liv. 10 ſols ; le café nouveau de 15 a 16 ſols 6 den. le vieux de 14 à 15 ſols ; le coton de 190 à 200 liv. les cuirs de 7 à 9 liv. les piaſtres gourdes 36 pour cent.

PRIX COURANT *des Marchandiſes à la* MARTINIQUE, *le 7 Avril 1766.*

Le ſucre blanc, première qualité, de 55 à 60 l. de la ſeconde qualité, de 48 à 50 liv. le beau commun, de 40 a 42 l. le petit commun, de 36 à 38 liv. le ſucre tete de 30 à 32 liv. le café de 16 à 17 ſols ; le coton de 190 a 195 liv. le cacao 15 ſols ; le canefice de 12 à 15 liv. le cent.

Le vin vieux 250 liv. le nouveau de 170 à 180 liv. la demi barique de blanc, 75 liv. le vin de Provence de 110 a 120 liv. la farine de Moiſſac & de Montauban 100 liv. le bœuf 90 liv. *le baril* ; l'eau de-vie 40 liv. l'*ancre* ; le petit ſale 30 liv. l'*ancre* ; le beurre 55 liv. le *frequin* ; le jambon 30 ſols la *liv.* la chandelle 20 ſols la *liv.* le lard en planches 30 ſ. la *liv.* l'huile de Provence 30 liv. la *cave* ; le ſavon de 75 à 80 l. le *cent.*

PASSAGE DU SUND.

Du 7 au 10 Juin 1766, il eſt paſſé par ce détroit 1 Navire parti d'Amſterdam pour la Mer Baltique ; 22 allant à Amſterdam, & 1 à Roterdam ; ſçavoir, ſix partis de Narva, 4 de Wybourg, 3 de Memel, 3 de Stetin, 2 de Riga, 2 de Colberg, 1 de Pernau, 1 de Konigsberg & 1 de Rugenwalde ; 5 partis des Iſles Britanniques, ſçavoir, 3 de Londres, dont 2 pour Riga, 1 pour Petersbourg, 1 de Wisby pour Gottenbourg & 1 de Weſterwick pour Liſbonne ; 8 allant aux Iſles Britanniques, ſçavoir, 4 pour Londres, dont 2 partis de Riga, 1 de Stetin & 1 de Memel, 1 parti de Dantzick pour l'Irlande, 1 de Riga pour Liverpool, 1 de Dantzick pour Newcaſtle, & 1 de Stetin pour Corck.

Récapitulation. Du 7 au 10 Juin, il eſt paſſé par le détroit du Sund, pour LA HOLLANDE, 1 Vaiſſeau d'exportation, & 23 d'importation ; pour LES ISLES BRITANNIQUES, 5 d'exportation & 8 d'importation.

Il eſt paſſé pour la France, par le détroit du Sund, le 7 Juin 1766, le Navire du Capitaine *Likle Feyſes Backer*, parti de Wibourg pour Bordeaux, chargé de planches ; le 8, les Navires des Capitaines *Alter Douwes*, parti de Wibourg pour Bordeaux, & *Geele Jockes Ruyter*, parti de Vibourg pour Rochefort, charges de planches ; le 9 les Navires des Capitaines *Lorens von Oſten*, parti de Dantzick pour Saint Valeri, chargé de cendres ; *Rein Walters*, parti de Vibourg pour le Havre de Grace, chargé de planches ; *Gabe Foktes*, parti de Vibourg pour Bordeaux avec des planches.

DE L'ORIENT, *le 18 Juin 1766.*

Les vaiſſeaux de la Compagnie des Indes, le *Choiſeul*, Capitaine *de Marniere* & *la Paix*, Capitaine *Dufay la Branchere*, ſont arrivés dans ce Port venant de Canton à la Chine, d'où ils ſont partis le 20 Janvier dernier. Les cargaiſons de ces Navires conſiſtent en 80000 *liv.* de bois de Sapan, 140 paniers de ſquine, 2 caiſſes de borax, 1 de nacre, 250 de porcelaine, 3 de papier peint, 2 de rhubarbe ; 2900 paquets de rottins, 104 caiſſes de ſoie ecrue ; 2859 grandes caiſſes, 263 demi caiſſes, 299 quarts de caiſſes de thé bouy, 1605 caiſſes de thé vert ſupérieur, 127 de thé pekao, 16 de thé impérial, 251 de the Saotchaon, 284 de thé Hayſiuen, 408 de thé Camphou, 28 de thé Souchay, 260 de thé Tonkay ; 28 de differens vernis, & 2 de Nankin.

On attend inceſſamment les Navires *le Beaumont* & *le Vilvault* qui viennent auſſi de la Chine.

DE LA ROCHELLE, *le 22 Juin 1766.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Le Navire le *Comte d'Eſtaing*, deſtiné pour Bordeaux, & venant du Cap eſt en relâche

dans les radesde la Rochelle. Le Capitaine de ce Navire a rapporté que les vaiſſeaux *le Pelletier* & le *Chevalier Turgot* partis précédemment de la Rochelle étaient heureuſement arrivés au Cap.

Il eſt entré dans le Port de la Rochelle les Navires l'*Eté*, Capitaine *Giraudeau*, venant du Cap, d'où il était parti le 14 Avril, & le *Pere de famille*, Capitaine *Chaillot*, venant de Saint Marc, chargés tous les deux de 230 bariques 11 quarts de ſucre brut & terré, de 209 boucauds, 201 bariques, 183 quintaux, 2 ancres de café, de 11 boucauds, 56 bariques, 3 tierçons, 12 quarts, 1 ancre d'indigo, de 964 cuirs en poil, de 17 dents de morphil, de 65 balles, 23 demi balles de coton, de 2 quarts de paille dherbe, & de 30500 liv. de bois de Campeche.

De Marseille, *le* 16 *Juin* 1766.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 8 au 15 Juin 1766, 37 bâtimens français & 11 étrangers allant à Arles, à Toulon, à Cette, à Menton, à Agde, à Fréjus, à Narbonne, à Saint Tropès, à Cannes, à Antibes, à Nice, à Gênes, en Sardaigne, à Luan, à Bandol, à Barcelonne, à Cadix, à Salonique, à Rouen, à Cayenne & au Cap, chargés de diverſes marchandiſes.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port, & dans le même eſpace de temps, 22 bâtimens français & 14 étrangers venant du Cap, des Iſles Saint Pierre, de Saint Faliou, de Breſt, de Vilaſſar, d'Arbiſola, d'Eſcuillette, du Havre, de Carthagene, d'Alicante, de Mahon, de Tuſa en Sicile, d'Alicate en Sicile, de Pizze en Calabre, de Joye, *idem*, de Pietra Negra, *idem*, de Civita Vecchia, de Livourne, de Savone, de Luan, de Diano, de Gênes, de Sardaigne, d'Agde, de Cannes, de Nice, d'Arles, de Frejus, de Toulon, de la Ciotat, chargés de diverſes marchandiſes, de 2225 charges de bled, de 350 charges d'avoine, de 350 quintaux de ſon, de 100 quintaux de riz & de 6465 milleroles d'huile.

Etat *des grains qui ſont arrivés à Marſeille pendant le mois de Mai* 1766, ſçavoir,

Des Iſles d'Ourlac, 1000 charges; du Golfe de Lepanthe 1100; de S. Valery 1350; d'Amſterdam 2300; de la Cale 900; de Terminy en Sicile 850; de Corinthe & du Golfe de Corinthe 2820; de Cadix 1200; de Dunkerque 1350; du Havre 3320; de Gênes 4315; de Manfredonia 2700; de Nice 350; de Larguier en Sardaigne, 600; d'Ipſera 1700; du Golfe de Zeiton 1350; de Valence 1225; de Carthagêne 480. En total, il eſt par conſequent entré 28910 charges de grains à Marſeille dans le cours de Mai 1766.

De Nantes, *le* 22 *Juin* 1766.

Départ *de Navires.*

Du 14 au 21 de Juin 1766, il eſt ſorti de ce Port, un Navire français & 2 étrangers, ſçavoir, le *Fidele*, de 250 tonneaux, Capitaine *Guichet*, parti pour le Port au Prince; la *Fortune*, Capitaine *Michel Otte*, allant à Amſterdam avec de l'ocre, du café, du ſucre terré, de l'indigo; le *Saint Antoine*, Capitaine *Joſeph Delpuerto*, allant à Saint Sébaſtien avec de la fayance, du froment, des faïols & du ſucre terré.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port & dans le même eſpace de temps 3 navires français, & 1 étranger; ſçavoir, *la Flore*, de 150 tonneaux, Capitaine *Bichon*, venant de Léogane; le *Saint Caſt* de 300 tonneaux, Capitaine *Heudé*, venant du Port au Prince; l'*Actif*, de 180 tonneaux, Capitaine *Chever*, venant du Cap d'où il était parti le 10 d'Avril, chargés tous trois en total de 882 bariques, 7 quarts de ſucre brut, terré & tête; 32 futailles, 1 quart d'indigo; 13 futailles, 59 quarts, 1 ſac de café; 31 balles & ballots de coton; 13 futailles de cacao, 10 madriers de bois d'Acajou, 16 cuirs ſecs en poil; le *Jeune Abraham*, Capitaine *Henrich Matthies Ven Loh*, venant de Hambourg avec 4 milliers de douelles de pipage, 24 barils de fer blanc ſimple, 4 barils d'azur, une barique de piment, 3 paquets de lin, 2 caiſſes de verres, 2 barils de mine de plomb, une futaille de couperoſe, 75 planches de cuivre rouge, 3 barils de viande fumée, 3450 *liv.* de drogueries.

Les Navires le *Saint Jean-Baptiſte*, *la Sevre*, *le Comte de Clare* & *le Palmier*, ſont arrivés à Paimbœuf, venant des Colonies.

Prix *du quintal de la Laine pendant le mois de Mai dans les Généralités de*

Hainaut, brute depuis 82 juſqu'à 150 liv. filée, depuis 132 juſqu'à 325 liv. — *Flandre*, brute, depuis 125 juſqu'à 150; filée depuis 192, juſqu'à 342 liv. — *Rouen*, brute, depuis 106 juſqu'à 150 liv. — *Caen*, brute depuis 75 juſqu'à 190 l. filée, depuis 160 juſqu'à 365 livres. — *Alençon*, brute, depuis 60 juſqu'à 150 liv. filée, depuis 150 juſqu'à 450 liv.

Prix *du quintal de Lin pendant le mois de Mai dernier dans les Généralités de*

Hainault, commun, depuis 60 juſqu'à 100 liv. fin, depuis 91 juſqu'à 375 liv. — *Flandres*, commun, depuis 39, juſqu'a 236 liv. fin, depuis 51 juſqu'à 471 livres 17 ſols. — *Rouen*, commun, depuis 30 juſqu'à 100 liv. fin, depuis 60 juſqu'à 250 liv. — *Caen*, commun, depuis 27 juſqu'à 100 l. fin, depuis 40, juſqu'à 150 liv. — *Alençon*, commun, depuis 66 liv. 6 ſols, juſqu'à 120 liv. fin, depuis 80 juſqu'à 140 liv.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE,* DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1766. Du Samedi 28 Juin.

AGRICULTURE.

DES BARBADES.

TOUT ſemble annoncer une heureuſe récolte de ſucre dans cette Iſle, & il parait que l'abondance de cette denrée ſera générale dans toutes les Indes Occidentales.

DE GLASCOW.

On apprend par différentes lettres qui viennent d'Ecoſſe que la pêche de la morue au grand banc de Saint Kilda a été déjà très-abondante.

DE ROTERDAM.

Pluſieurs Marchands Hollandais ſont dans l'appréhenſion que les Anglais ne réuſſiſſent à cultiver la garance. On en eleve une grande quantité en Zéeland, & tous ceux qui travaillent à ſa culture ou à ſa préparation, ſont engagés par ſerment à ne rien revéler de leurs connaiſſances ſur cette matiere.

AVANTAGE *de l'exportation des grains.*

Les pluies trop longues ayant occaſionné des allarmes ſur la récolte prochaine, il en eſt réſulté dans quelques Provinces une augmentation aſſez conſidérable ſur le prix des grains qui notamment en Auvergne eſt monté aſſez haut pour faire craindre au Peuple, toujours facile à s'épouvanter, une diſette d'autant moins fondée, qu'elle eſt devenue plus difficile depuis la liberté rendue au commerce des grains. En effet le prix avantageux auquel ils étaient dans cette Province à bientôt fixé l'attention des Spéculateurs & des Marchands, & la quantité de bleds qu'ils y ont portée a fait ceſſer tout à coup ces vaines terreurs en ramenant l'abondance.

Comme rien n'eſt plus propre que les faits à prouver cette vérité importante *que la liberté du commerce des grains eſt le plus ſûr préſervatif contre la diſette* : on donne ici copie de la lettre écrite à M. le Contrôleur Général par M. de Balainvilliers, Intendant d'Auvergne.

» Les inquiétudes que le Peuple a mon-
» trées dans toute l'étendue de ma Généra-
» lité, à l'occaſion de la cherté des bleds,
» commencent à diminuer. Je me ſuis
» appliqué dans toutes les lettres que j'ai
» écrites à mes Subdélégués & aux Offi-
» ciers de Police, à leur faire ſentir com-
» bien il ſerait dangereux de s'oppoſer à
» l'exportation, & lorſque quelques-uns de
» ceux-ci ſe ſont écartés des Regles qui
» leur étoient preſcrites par l'Edit de Juil-
» let 1764, je leur ai fait ſentir combien
» leur conduite était préjudiciable au bien
» du ſervice, par l'effroi qu'elle pouvait
» inſpirer au peuple.

» La cherté des grains qui s'eſt ſoutenue
» pendant pluſieurs marchés, a produit
» l'effet que j'attendais de la liberté du
» commerce : différens particuliers em-
» preſſés de profiter d'une vente avanta-
» geuſe ſont venus de tous côtés apporter
» des bleds aux différens marchés de cette

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

» Généralité depuis peu de jours, & je » vois par les Lettres que je reçois de mes » Subdélégués d'Yſſoire, Brioude & Saint » Flour que le bled y a diminué, & qu'il » y en avait une ſi grande quantité qu'il y » en a eu beaucoup de reſſerré pour le » marché ſuivant.

» Au moyen de ces importations qui ré- » tabliront bientôt l'abondance, la recolte » étant d'ailleurs prochaine, vous n'enten- » drez plus parler de notre prétendue di- » ſette en Auvergne : la partie de cette » Province qui ſouffre le plus eſt celle de » Mauriac, Murat & Allanche, mais les » marchés de Brioude, Iſſoire & Clermont » étant bien garnis, & le bled y étant » diminué, je ne doute pas que les Mar- » chands de bled que j'ai fait prévenir, ne » portent inceſſamment leurs ſpéculations » dans un endroit où le bled eſt encore » cher, mais dont le prix tombera néceſ- » ſairement dans peu, Je ſuis, &c.

Cette lettre ouvre un vaſte champ aux réflexions qu'on peut faire ſur les erreurs paſſées. Peut-on s'empêcher de regretter les ſacrifices d'argent où elles ont jetté tant de fois le Gouvernement pour prévenir de prétendues diſettes, quand il avait dans ſa main un remede auſſi ſimple que l'eſt la liberté du commerce des grains ſi avantageuſe d'ailleurs à la Nation.

SUITE *de la méthode pour préſerver les grains de la pluie, par M. Ducarne de Blangi.*

La moye dont je viens de parler doit être ronde, comme on a pu le voir. Les Ouvriers m'ont fait obſerver à cet égard qu'il fallait toujours tourner de droite à gauche. Je ne connais pas l'utilité de cette obſervation, cependant je n'ai pas cru devoir la négliger; elle donne ſans doute plus de facilité pour bien faire.

Dans notre Canton, où les grains ne ſont pas abſolument forts, deux perſonnes ſuffiſent pour recueillir & arranger en moye ce que peuvent abbattre deux Faucheurs. Quelque temps avant le diner, & à la fin de la journée les Faucheurs ſont obligés de quitter pour venir achever les moyes que les *Récolteurs* ont avancées aux trois quarts & demi; je penſe que dans les bons Pays, comme le Santerre, il faudrait cinq perſonnes au lieu de quatre, ſçavoir deux Scieurs ou Faucheurs, deux pour récolter & porter à la moye, & un cinquième pour arranger le tout.

Il eſt d'uſage en Thierache pour faire le chaperon ou la couverture, de prendre le bled pareil à celui de la moye. Si le grain vient à germer par la pluie, on l'emploie à faire de la bierre; dans un autre Pays où cette liqueur n'eſt pas la boiſſon ordinaire, on donne le grain germé aux beſtiaux ou aux poules. Ce grain ne fait que la trentieme partie de la moye.

Dans le cas où cette perte paroîtrait conſidérable, on pourrait n'employer pour les chaperons que de la paille de ſeigle qui aurait été battue auparavant; elle eſt même préférable à celle de froment en ce qu'étant plus longue, elle couvre mieux la moye.

Votre grain une fois mis en moye ſéchement & arrangé comme il convient, peut reſter ainſi juſqu'à ce que le beau temps vous permette de le faire lier & enlever. Il y a bien des Fermiers qui mettent leurs bleds en moye, quoique le temps ſoit beau, & ils les laiſſent pendant quinze jours ou trois ſemaines, pour lui donner le tems de ſe perfectionner, ce qu'ils appellent ſe *mitonner*. En effet, c'eſt là qu'il prend ce degré de beauté & de bonté dont tous les Connaiſſeurs conviennent; mais comme les ſouris pourraient s'introduire ſous les moyes, le plus sûr eſt de ne pas les y laiſſer plus de ſept à huit jours, ce qui ſuffit non-ſeulement pour faire prendre au grain une excellente qualité, mais encore pour donner à l'herbe qui s'y trouve le temps de ſécher; ce qui eſt un quatriéme avantage conſidérable dont j'ai oublié de parler.

Ceux qui pour donner à l'herbe le temps de ſécher ont été pluſieurs fois obligés de laiſſer les javelles à l'air, & qui ont riſqué de voir germer leurs grains, ſentiront tout le prix de la méthode que je propoſe.

Quoiqu'il y ait plus de sûreté, comme je viens de le dire, à enlever les grains, ſix, ſept ou huit jours après les avoir mis en moye, on peut cependant les y laiſſer juſqu'à la Touſſaint. Le grain, ſi les moyes ſont bien faites, n'en ſera que meilleur; mais il faut s'attendre que les ſouris y auront fait du dégât.

Au moyen de cette méthode on peut

profiter de quelques heures de beau temps, & on eſt sûr que tout ce qui a pu être mis en moye eſt ſauvé & ne craint plus la pluie.

Il y a encore d'autres façons de faire ces moyes, ſur-tout une qui convient principalement aux grains dont la paille eſt longue.

Comme preſque tout ce que j'ai dit de l'autre convient à celle-ci, il me ſuffira d'expliquer que toute la différence qui ſe trouve entre celle-ci & la 1re. conſiſte à poſer ſimplement par terre le gros ou le bas de la javelle, à peu près comme une gerbe qu'on mettrait ſur pied; au lieu que dans la premiere les javelles ſont couchées l'une ſur l'autre. La derniere façon forme une vraie pyramide, dont le gros bout des javelles, forme la baſe. On couvre de même tout avec le chaperon que j'ai indiqué. Fin.

SUITE *du Mémoire ſur les Charanſons.*

Après avoir fait connaître les moyens dont je me ſuis ſervi pour détruire les charanſons, je crois devoir entrer dans quelque détail au ſujet d'un Mémoire qui ſe trouve dans le premier volume que la Société Royale d'Agriculture de Rouen a donné au Public. Pour expliquer comment les charanſons paraiſſent tout à coup en grand nombre dans des bleds où on n'en voyait pas auparavant, M. Doré, Auteur de ce Memoire, dit que ces inſectes ſe trouvaient cachés & renfermés dans les grains. Je penſe comme lui à cet égard; mais je ne puis croire avec lui que quand les bleds ſont en fleurs, *des tourbillons de petites mouches que l'œil peut à peine appercevoir*, ce ſont ſes termes, *portés par l'air à la hauteur des épis, s'y arrêtent & dépoſent un petit œuf qui ſe trouve enveloppé dans le grain quand l'écorſe vient à ſe fermer entierement*, & *de ces petits œufs il vient des charanſons*. M. Doré voudra bien me permettre que je lui diſe que des mouches ne peuvent pas plus produire des charanſons que des éléphans, & que pour donner un air de vraiſemblance à ſon opinion il faudrait qu'au lieu de mouches il eût vu dans les Campagnes du Vexin & du Pays de Caux une multitude de charanſons bruns ou noirâtres; alors on pourrait croire qu'ils ſe reproduiſent comme il l'a rapporté; mais on ne voit pas dans les Campagnes ni en Juin, ni en Juillet, de charanſons de l'eſpèce de ceux qui attaquent les bleds. J'ai eu beau les parcourir dans cette ſaiſon & dans toute autre, je n'en ai jamais trouvé un ſeul; j'en ai ſeulement vu de gros gris & *ſtriés* & quelques petits de couleur bleu céleſte. Les premiers ſe tiennent ſur la terre, & les autres ſe promenent en très-petit nombre ſur les feuillages des veſces & ſur les autres mars & non pas ſur les bleds; d'ailleurs les uns & les autres ne ſont pas même des charanſons, & ils ſont mis par les Naturaliſtes dans la claſſe des *becmares*, parce qu'ils ont les antennes coudées. Nous verrons plus bas que pour expliquer comment les charanſons ſe trouvent renfermés dans le grain, il n'eſt rien moins que néceſſaire de recourir à des expédiens hors de vraiſemblance & entierement oppoſés aux Loix conſtantes que la nature a établies.

M. Doré aſſurent que les charanſons montent toujours & ne deſcendent jamais, cependant le bas de ma maiſon en était rempli, & il s'en trouvait généralement par tout, ſurtout après que les greniers furent vuidés: j'en ai vu ſouvent qui montaient pendant que les autres deſcendaient le long des murs; il eſt vrai qu'on les voit plus ordinairement monter, ſurtout quand ils ſont tourmentés; cependant je n'en ai jamais vu un ſeul dans le grenier qui eſt au deſſus de celui où les charanſons ſe trouvaient en ſi grand nombre, même dans le temps qu'on leur faiſait la guerre la plus vive; mais il y en avait toujours un grand nombre dans un appartement qui eſt au deſſous & dans lequel il y a ordinairement des farines.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

SUITE *de la nouvelle méthode pour faire éclore les vers à ſoie.*

S'il y a pluſieurs paniers dans la même chambre, ce qui arrive quand on éleve une grande quantité de vers à ſoie, on doit conſidérer qu'un tel logement étant échauffé par la quantité de braſiers, on y doit mettre moins de feu, lorſqu'il s'agit d'entretenir le degré de chaleur.

On conçoit auſſi ſans peine que la chaleur du lieu étant toujours à peu près éga-